

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 10 septembre 2014

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 10 septembre 2014, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Béatrice RIBES, Valérie RENOUF, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Alain MARIE (procuration à Michel BOIVIN).

I. Election du secrétaire

Jean LETELLIER a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 12 août 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Photographie du conseil municipal

Sophie VAYER a photographié le nouveau conseil municipal.

IV. Défense contre la mer à la plage de Gonneville

Le maire informe le conseil municipal de la réunion de travail avec madame la sous-préfète et les services de la DDTM au sujet de la défense contre la mer à la plage de Gonneville. Il donne lecture de la lettre qu'il a adressée à madame la sous-préfète dès le lendemain de cette réunion.

« Madame la sous-préfète,

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous renouveler mes très vifs remerciements pour les précieux conseils d'avenir qu'avec vos services vous nous avez donnés hier en matière de défense contre la mer à la plage de Gonneville.

Comme convenu, je reviens vers vous pour vous confirmer notre plein accord pour bâtir avec vos services un plan de défense à moyen terme visant à réengraisser le cordon dunaire notamment à l'aide de géotubes. Reste à connaître l'échelon pertinent qui sera retenu pour la gouvernance de ce plan : la commune ? la communauté de communes ? le pays ?

En attendant, et dans l'urgence, je vous présente les demandes du conseil municipal en partenariat avec les professionnels de la mer afin de tenter de sauvegarder, à court terme, le cordon dunaire de Gonneville, véritable bouclier protecteur de nos zones d'activité conchylicoles employant près de 200 personnes. Ces demandes, au nombre de trois, portent donc sur le court terme. Elles sont susceptibles d'adaptations dans la perspective plus pérenne du moyen terme.

Première demande : la régularisation de la pose de big-bags effectuée à la plage de Gonneville sur une centaine de mètres, en mars 2014, dans l'extrême urgence, suite à un recul de plusieurs mètres du cordon dunaire et à une menace sur l'accroche du haut de cale, du fait d'une grande marée tempétueuse.

Deuxième demande : la pose de big-bags adaptés, pouvant servir à court et moyen terme, sur une distance d'environ 800 mètres au sud de la cale de Gonneville.

Troisième demande : l'implantation de pieux, sur une cinquantaine de mètres, au nord de la cale de Gonneville, à titre expérimental, de préférence à des big-bags. Cette préférence ne prévaudra que si les professionnels de la mer prêtent leur concours à cette opération expérimentale. En cas d'échec de celle-ci, le conseil municipal s'engage à enlever les pieux.

Dans l'attente de vous lire sur le sujet, je vous prie d'agréer, madame la Sous-préfète, l'expression de ma très haute considération.

Signé Michel BOIVIN ».

Le maire indique ensuite au conseil municipal qu'il a reçu monsieur Christophe JOUAN, cadre de la DDTM ; ce dernier lui a fait savoir que les demandes adressées à madame la sous-préfète ne peuvent pas être acceptées.

En conséquence, après en avoir débattu avec monsieur JOUAN, le maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à envoyer la lettre suivante à monsieur le directeur de la DDTM et à madame la sous-préfète.

« Madame la sous-préfète,

Par la présente, je sollicite, à titre d'urgence, une autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime, afin de réaliser une protection de défense contre la mer par bags et rechargement en sable sur le site de Gonneville.

En effet, la pose de la canalisation d'adduction d'eau de mer destinée à alimenter les bassins conchylicoles et des conditions météorologiques défavorables lors des grandes marées d'août, ont fortement endommagé le massif dunaire à proximité de la cale, malgré les aménagements que nous avons préalablement réalisés. Notre projet consiste à renforcer le cordon dunaire de part et d'autre de la cale, en prévision de la grande marée d'octobre à venir.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 10 septembre 2014

Notre demande couvre les aménagements suivants (plan joint) :

- retrait des bags éventrés actuellement présents sur l'estran ;
- rechargement en sable au nord de la cale ;
- pose de bags sur 80 m² au sud de la cale.

Le sable destiné au rechargement et au remplissage des bags sera prélevé à l'aval de la cellule hydrosédimentaire (plan joint), sur un banc d'accrétion hors secteur Natura 2000. Le volume estimé est inférieur à 500 m³. Lors de ces travaux, les engins accèderont à l'estran par la cale de Gonnevillle.

Par ailleurs, je vous informe que la commune réfléchit à la mise en place d'une défense contre la mer de moyen terme sur la totalité de la flèche nord du havre blainvillais, qui pourrait être réalisée courant novembre 2014. Les éléments que vous pourrez nous apporter, en particulier sur une éventuelle aide financière, lors de la réunion à la communauté de communes du 18 septembre prochain, sont très attendus.

Je transmets ce même courrier à monsieur le directeur de la DDTM - DT centre de Coutances.

Je vous prie d'agréer, madame la sous-préfète, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé Michel BOIVIN ».

V. Mise à jour du classement de la voirie communale

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle les services de la préfecture demandent la mise à jour du classement de la voirie communale et précisent que la voirie communale recensée constitue un élément déterminant dans le calcul des sommes allouées annuellement à chaque commune au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Il indique que le dernier recensement date de 2002 et il propose d'y ajouter les voies et places suivantes, entretenues par la commune, affectées à la circulation générale et permettant la desserte de hameaux ou en liaison entre les villages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'ajouter au tableau de la voirie communale du 30 septembre 2002 les voies et places détaillées dans le tableau annexé à la présente, pour un total de 2 468 ml, ce qui porte le réseau des voies communales de 18 797 ml à 21 265 ml ;
- charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires.

VI. Rapport de la commission du camping - modification des contrats de location des parcelles destinées au stationnement de mobilhomes

Patrick LORET donne lecture du rapport de la commission du camping qui s'est réunie le 4 septembre dernier au sujet du contrat de location pour les parcelles destinées au stationnement des mobilhomes. Celui-ci a été modifié par le conseil municipal en février 2014 et a soulevé des interrogations et des protestations de la part des locataires.

Il rappelle que la commission avait proposé un nouveau texte en juin, qui n'avait pas été approuvé par le conseil municipal. Il indique qu'après discussion et échange de vues, la commission confirme le texte proposé en juin dernier, à savoir :

L'article 2-3 du contrat de location validé par le conseil municipal dans sa séance du 21 février 2014 est annulé et remplacé par le suivant : « Le locataire pourra décider, au cours ou au terme du contrat de location qui lui a été accordé, de proposer son mobilhome à la vente. Il devra informer le bailleur de son intention de vendre et de résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de préavis de deux mois à compter de la date de réception du courrier susvisé. Il devra être à jour de ses obligations.

Un droit d'entrée de cent cinquante euros (150€) incluant les frais de dossier sera demandé à l'acquéreur à la signature du bail ».

Le reste sans changements.

La modification ci-dessus, qui sera actée par avenant au bail, sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et une contre (Thierry MOURLON),

approuve la modification des contrats de location des parcelles destinées au stationnement des mobilhomes comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

charge le maire de procéder aux formalités nécessaires et l'autorise à signer les avenants correspondants.

I. Rapport sur la rentrée scolaire et la mise en place des TAP

153 élèves étaient présents le jour de la rentrée scolaire, répartis dans 7 classes. Les emplois du temps du personnel ont dû être aménagés, compte-tenu de la nouvelle organisation de la semaine sur 4 jours et demi et des temps d'activités périscolaires (TAP) qui se déroulent le jeudi après-midi. Un agent a été recruté à temps partiel et à durée déterminée pour le ménage, la surveillance des enfants dans la cour ainsi que pour les TAP.

Thierry MOURLON précise que, malgré tous les changements de cette rentrée, celle-ci s'est passée dans de bonnes conditions. Le mercredi midi après la classe, entre 12h et 12h30, les enfants peuvent être récupérés par les parents ou aller au centre de loisirs des petits mousses à Agon-Coutainville pour le déjeuner et les activités l'après-midi (transport par car mis à disposition par la communauté de communes).

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 10 septembre 2014

Le jeudi après-midi, de 13h30 à 16h30, se déroulent les TAP. Dans l'ensemble, pour le premier après-midi, l'organisation était au rendez-vous. Des activités différentes sont proposées aux enfants pendant deux fois 1 heure 30. Au cours de l'année scolaire, ils pourront découvrir 6 ateliers : sports, arts plastiques, théâtre, djembé, découverte de l'environnement et lecture. Le taux de participation pour ce premier après-midi était de 85%.

II. Suivi des projets de construction de la cantine scolaire et de la salle de convivialité

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal qu'il va organiser une réunion de la commission compétente avec le CAUE pour projeter les études en cours et en débattre.

III. Questions diverses

1. Restructuration du site de la mairie : aménagement de toilettes au premier étage de l'ancienne mairie

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir annuler sa délibération du 12 août 2014 concernant l'avenant n°1 à passer avec l'entreprise MONROCQ et de la remplacer par la suivante :

Avenant n°1 établi pour les travaux supplémentaires du lot 7 :

Lot – entreprise	N° avenant	Objet avenant	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Lot 7 – plâtrerie sèche MONROCQ	Avenant n°1	Aménagement de WC au premier étage de l'ancienne mairie	778.12 €	155.62 €	933.74 €

Il présente ensuite l'avenant concernant le lot 8 à passer avec l'entreprise LECAUDEY :

Lot – entreprise	N° avenant	Objet avenant	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Lot 8 – chauffage, plomberie, ventilation LECAUDEY	Avenant n°2	Fourniture, pose et raccordement WC et lavabo dans sanitaires de l'étage de l'ancienne mairie	978.34 €	195.67 €	1174.01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- annule la délibération prise le 12 août dernier concernant l'avenant n°1 à passer avec l'entreprise MONROCQ pour un montant de 1 141€ HT ;
- accepte les avenants ci-dessus et charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires et de signer les actes correspondants.

2. Parcelles mobilhomes – changements de locataires

Le maire informe le conseil municipal des changements de locataires suivants :

- parcelle 26B : Mme Véronique SAULNIER a vendu son mobilhome à M. et Mme Frédéric LAFORET, domiciliés à Agneaux (50) ;
- parcelle 12F : M. et Mme Charles TAUPIN ont vendu leur mobilhome à Mme Aline MARECAL, domiciliée à Allouville Bellefosse (76).
- parcelle 7E : M. Alain MARCHEBOIS souhaite que le contrat de location soit établi au nom de sa fille, Mme Cécile LENEN, domiciliée à Tremblay (35).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte les changements de locataires susvisés à compter du 1^{er} janvier 2015 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

3. Réunion du conseil d'administration de l'office de tourisme

Sylvie LAVILLE et Thierry MOURLON indiquent qu'ils ont participé à la réunion du conseil d'administration de l'office de tourisme, ce mercredi 10 septembre à 17h30. Ils ont justifié le refus du conseil municipal de verser la subvention complémentaire demandée par l'office de tourisme. Les membres du conseil d'administration souhaitent rencontrer les membres de la commission municipale du tourisme. La réunion est fixée au mercredi 1^{er} octobre, à 18 heures, à la mairie. Sylvie LAVILLE est chargée de prévenir l'office de tourisme.

4. Informations diverses

- Béatrice RIBES informe le conseil municipal de la demande d'habitants de la Dujardinierie portant sur l'implantation d'un point containers de tri sélectif enterrés. Christian GOUX, maire-adjoint, fait savoir que l'on ne peut pas disperser ce genre de dispositif très coûteux.
- Valérie FRÉMOND informe le conseil municipal de trois demandes d'habitants portant sur le busage du fossé dans le virage de la Halle, la récupération des eaux provenant du chemin du Nord et dévalant la rue de Néauville en l'encombrant de sable et de gravier, l'implantation de points lumineux sur la rue de Néauville de plus en plus fréquentée.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 10 septembre 2014

Le conseil municipal charge Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, d'examiner ces demandes avec la commission.

- Jessica DEVÉ attire l'attention du conseil municipal sur la vente en cours de la propriété de la famille JOUVET, à l'entrée ouest du chemin de la Viaurie et rappelle la suggestion de M. Jean-Pierre DEVÉ de profiter de cette opération pour sécuriser cette entrée en arasant la pointe de la dite propriété. Le maire indique avoir pris contact avec le nouveau propriétaire et obtenu son accord en échange du déplacement de la sortie de sa propriété plus en amont du chemin de la Viaurie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 10 septembre 2014

Annexe à la délibération « Mise à jour du classement de la voirie communale »

COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-MER
CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE – MISE A JOUR 2014
voies et places à ajouter à la liste du 30/09/2002

N° voirie après classement	Ancien classement	définition	Longueur classée en ml	observations
VC 34	rue du marais	part de la rue de Bas et aboutit à la rue Serpentine	380	enrobé en très bon état
VC 35	chemin de la rousterie	part de la rue de Bas (RD 72) sans issue	135	enrobé en très bon état
VC 36	rue du long rocher	part de la rue de Coutainville, dessert le lotissement du golf	430	enrobé en très bon état
VC 37	rue de la taupaine	part de la rue de la houle, dessert le lotissement du clos de la houle	245	enduit bicouche état moyen
PL 1	place de Zimmerbach	dans le bourg, devant la boulangerie	715 m ² /5 = 143	enrobé en bon état
PL 2	place de la marine	dans le bourg, à l'ouest de la place Zimmerbach	529 m ² /5 = 106	enrobé en bon état
PK 1	parking des Michaux	route de la Louverie, parking du stade face à la salle des fêtes	3864 m ² /5 = 773	enrobé en très bon état
PK 2	parking rue de l'église	entre le 8 et le 12 rue de l'église	714 m ² /5 = 143	enrobé en très bon état
PK 3	parking de l'école AT 293	devant le groupe scolaire rue de bas	565 m ² /5 = 113	enrobé en très bon état
LONGUEUR A AJOUTER			2 468 ml	
LONGUEUR AU 30/09/2002			18 797 ml	
LONGUEUR TOTALE DE VOIRIE COMMUNALE AU 30/09/2014			21 265 ml	